

ER
-243

43

BIBLIOTHÈQUE DE
15 FEV 1967
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCE

REVUE DES JARDINS JANVIER '67



256

150

CE NUMÉRO: INTÉRESSANTES DONNÉES SUR LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

En 1906, les raisons qui incitaient le fondateur à la prudence ne jouent plus. L'expérience lévisienne s'est avérée un succès total et, dans l'ensemble, la sympathie du haut-clergé lui est acquise. La loi provinciale de 1906 et l'espoir d'une victoire prochaine à Ottawa ont fait disparaître toutes craintes chez les collaborateurs de Desjardins. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à consulter les statistiques. Le capital qui, depuis 1900, s'accroît au rythme de trois à quatre milliers de dollars par année, en 1907

la propagande aux premiers temps des Caisses

YVES ROBY*

monte en flèche ; il passe de 28,876.55 à 48,337.69 dollars. Le même phénomène apparaît dans la progression des épargnes et du nombre des sociétaires.

Mais, hors de la petite ville de Lévis, le public connaît assez peu le mouvement. C'est, qu'avant 1906, Desjardins travailla secrètement en vue d'obtenir le concours des députés et des ministres et refusa les quelques invitations qui lui étaient faites de propager son œuvre. Les journaux, peu au fait de la question, demeuraient muets. La publication du *Livre Bleu*, d'autre part, avait eu le résultat assez inusité de faire connaître le nom et l'œuvre de Desjardins aux États-Unis et en Europe beaucoup plus qu'au Canada. Le rapport du comité spécial demeurait, du reste, un ouvrage très spécialisé, de lecture difficile pour les non-initiés. Somme toute, il y avait eu peu de choses de faites pour convaincre la masse. Or, rien de sérieux ne peut subvenir sans une éducation préalable. Une fois que le peuple aura compris l'utilité de ce mouvement et que son éducation aura été faite, la diffusion des Caisses populaires ne saurait tarder. De ce côté, une tâche très lourde attendait le pionnier

* ROBY, Yves, *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires, 1854-1920*, Chez Fides et au Service de la papeterie de La Fédération : \$2.

lévisien. Auréolé du prestige que lui valaient les succès déjà obtenus, il s'y applique avec fougue et ténacité.

Cependant, retenu à Ottawa par ses fonctions plusieurs mois par année, Desjardins ne peut, à lui seul, mener à bien tout le travail que nécessitent les conférences et la propagande écrite dans les journaux et les revues. Il lui faut s'assurer la collaboration de personnes dévouées et compétentes. Depuis longtemps déjà, le concours précieux des autorités et des professeurs du collège de Lévis lui était acquis. C'est donc de ce côté qu'il tente ses premières démarches. L'abbé Philibert Grondin nous raconte comment, au hasard d'une rencontre sur l'avenue Mont-Marie, le fondateur sollicita sa collaboration. « À l'heure actuelle, ce qu'il me faut, c'est une campagne de presse pour former l'opinion publique. Je n'ai pas le temps de la faire moi-même ; j'ai des longueurs dans mon style. Pourquoi ne seriez-vous pas mon homme ? »¹ Le futur chanoine accepta avec empressement et, depuis ce jour, il s'avéra un collaborateur très précieux, certainement le plus actif et le plus dévoué à la cause des Caisses populaires.²

Un problème non moins grave retient l'attention de Desjardins : où diffuser la propagande ? Sans aucune hésitation, il s'adresse à son ami Tardivel de *La Vérité*, qui lui accorde avec empressement l'hospitalité de son journal. Il ne s'agit pas là d'un choix inconsidéré, fait au hasard. Loin de là ! L'amitié qui le lie au directeur de cet hebdomadaire explique pour une bonne part sa décision. Mais il nous faut rechercher ailleurs la raison majeure qui a motivé son choix. Il se trouve, en effet, que *La Vérité* avait une audience très large auprès du clergé et dans nos maisons d'éducation.³ Certains directeurs de journaux s'en irritent fort d'ailleurs. « De quel droit, demande l'*Avenir du Nord*, cherche-t-on à donner à notre jeunesse une mentalité façonnée dans le moule de *La vérité* et de *La Croix* ? »⁴ C'était le médium de publicité par excellence pour Desjardins, qui recherchait

1. Philibert Grondin, cité par Cyrille Vaillancourt, *A. Desjardins, le développement des Caisses*, dans *RD*, X, 2 (février 1944) : 23-24.

2. Le 28 septembre, il est nommé missionnaire diocésain ce qui facilita grandement ses déplacements. ROY, P.-G., *Dates Lévisiennes*, VI : 169.

3. « Méchancetés », dans *La Vérité*, 6 juillet 1907.

4. *Loc. cit.*

avant tout l'appui du clergé et le concours de la jeunesse.

Dès 1906, l'abbé Grondin se met à l'œuvre. Il utilise divers pseudonymes : J.-P. Lefranc, J.-A. Lépouvante, D. Jardins, Louis Arneau, Paul Bréval.⁵ Chaque semaine, de 1906 à 1920, il fait paraître un ou deux articles dans les colonnes de *La Vérité*. À notre grand étonnement, nous avons relevé dans ce journal de très nombreux articles, signés Agricola, qui traitent des questions agricoles et prônent en conclusion l'adoption des Caisses populaires Desjardins. La chose a de quoi surprendre, puisque Agricola est le nom de plume de Édouard-A. Barnard,⁶ conférencier agricole, décédé le 19 août 1898.⁷ Dans les dernières années de sa vie, E.-A. Barnard correspondait régulièrement avec *La Vérité*.⁸ Il semble bien que, à partir de 1907, on ait reproduit les articles d'Agricola en prenant soin de modifier la conclusion pour l'adapter à la propagande.

À *La Vérité*, Desjardins devait se lier d'amitié avec Omer Héroux, futur collaborateur de Henri Bourassa au *Devoir*. Voilà, sans aucun doute, ce qui, joint à l'amitié de Bourassa pour le pionnier lévisien, explique la bienveillance du quotidien montréalais à l'égard des sociétés coopératives d'épargne et de crédit. Le fondateur, pour tout ce qui regardait la coopération, collabora au *Devoir*. Il utilisait le pseudonyme Miville Roy.⁹ Très souvent, en outre, il envoyait de courtes notes sur la fondation de nouvelles caisses et ne signait pas. « Que la rédaction en fasse son profit », disait-il.¹⁰

À un degré moindre, l'*Action sociale* de Québec, *Le Droit* et *Le Canadien*, un petit hebdomadaire montréalais, dans lequel F. D. Monk avait des intérêts, rendirent de grands services aux Caisses populaires. Les autres journaux se contentaient, à l'occasion, de publier des compte rendus de fondation. ◀

5. On veut laisser ainsi entendre que plus d'une personne connaît l'œuvre et s'intéresse à sa diffusion.

6. PERRON, Marc, *Un grand éducateur agricole, Édouard-A. Barnard (1835-1898)* : 148.

7. *Ibid.*, 442.

8. *Ibid.*, xvii.

9. Dans une lettre à Omer Héroux, datée du 1^{er} juillet 1910, 0.21 : 2.5-15.4, il lui demande l'autorisation de se servir du nom de plume Miville Roy à cause de « sa position délicate de fonctionnaire ».

10. Du même au même, 22 juin 1910. Non classifié.

SOMMAIRE

Que pouvez-vous faire pour votre pays... pour votre Caisse populaire?	3	L'inflation	14
CYRILLE VAILLANCOURT		EDWARD NEUFELD	
Les congrès régionaux — Montréal	6	Un rôle important de la Caisse populaire	16
GEORGES ROBITAILLE		LOUIS-GEORGES GERVAIS	
Une ère de « services »	7	Compte par procuration — Compte conjoint	18
GEORGES ROBITAILLE		LE CONSEILLER JURIDIQUE	
Nos Caisses populaires à Taormina	8	Retour aux sources — 2	19
ÉMILE GIRARDIN		ALPHONSE DESJARDINS	
Intéressantes données sur le Crédit à la consommation	10	Le mot juste	23
J.-J. GREENE		EN COLLABORATION	

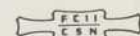
RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS ÉDIFICE DESJARDINS : 59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS (QUÉBEC)

Vol. 33 - N° 1

Lévis, janvier 1967

LA REVUE DESJARDINS, organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, corporation régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, publiée sous la direction de Jean-Jacques Le François, et tirée ce mois-ci à 17,300 exemplaires, est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec. ● Le prix de l'abonnement, pour un an, est \$2.50. ● Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.





Que pouvez-vous faire pour votre pays... pour votre Caisse populaire ?

CYRILLE VAILLANCOURT

Dans son discours d'intronisation, l'ex-président des États-Unis, John F. Kennedy, disparu si tragiquement, disait à ses concitoyens : « Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays ». Cette phrase qui m'a inspiré bien des réflexions m'a amené à faire des rapprochements avec certains de nos supposés dirigeants sociaux qui font adopter des résolutions de protestations contre ceci ou cela. Mais que font-ils pour bâtir quelque chose de stable et de durable ? En certains milieux, par exemple, on passe des résolutions pour dire : « Nous ne fêterons pas le centenaire de la Confédération de notre pays, le Canada, parce que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne nous a pas donné ce à quoi nous avons droit. » Mais nous sommes-nous bien examinés pour vérifier si nous avons fait tout ce que nous devions ou aurions pu faire pour obtenir effectivement, grâce à des réalisations concrètes, ce que nous estimions être nos droits ? Au lieu de céder à des compagnies canadiennes-anglaises, américaines ou anglaises les industries que nous possédions jadis, si nous les avions gardées pour nous, peut-être serions-nous plus forts aujourd'hui. Si l'Acte confédératif n'avait pas été adopté, je me demande si nous, Canadiens français, nous existerions encore comme peuple distinct au Canada et si nous parlerions encore notre langue. Si, par exemple, notre pays avait été intégré aux États-Unis, nous serait-il arrivé la même chose qu'aux nôtres qui sont allés vivre outre-frontière, en Nouvelle-Angleterre, et qui ne parlent plus que l'anglais ? On a adopté beaucoup de résolutions depuis cent ans, mais combien en a-t-on prises ? En regardant notre histoire, il faut bien nous rendre compte que nous avons eu une éducation trop livresque : certes, on a formé d'excellents professionnels — médecins, avocats, notaires, religieux, mais, bien à regret, peu d'hommes d'affaires, d'économistes, d'ingénieurs et de scientifiques pour organiser convenablement la vie économique de notre pays. Cependant, malgré qu'on nous ait dit et répété que nous, Canadiens français, n'étions pas faits pour les affaires et le commerce, nous possédions jadis certaines industries, et nous les avons cédées aux étrangers. Au début du siècle, par exemple, nous possédions la compagnie Richelieu et Ontario qui avait le contrôle de la navigation sur les Grands Lacs et sur le fleuve Saint-Laurent ; cette compagnie a été vendue à la Canada Steamship Lines. Est-ce la faute de l'Acte confédératif si la compagnie Québec Téléphone a été vendue à une corporation américaine ? Il y a quelques années opérait à Québec une compagnie qui fabriquait des encaustiques et qui prospérait ; cette firme a été vendue à une puissante corporation américaine. Est-ce l'Acte

confédératif qui serait responsable si les Compagnies de téléphone de Saint-Georges de Beauce, de Beauceville et de Mégantic, dont les milliers de membres étaient exclusivement des Canadiens français, ont été cédées à des compagnies américaines? C'est peut-être par nécessité que ces ventes ont été accomplies, mais qu'on ne blâme pas le pacte confédératif. J'admire cet industriel qui a refusé de vendre son industrie au prix de plusieurs millions de dollars pour conserver cette firme au milieu des siens et la laisser dans notre actif national. Si nous n'avons pas eu tout ce que nous aurions dû avoir depuis cent ans, n'en sommes-nous pas un peu, sinon beaucoup, responsables? N'est-ce pas juste et raisonnable de se poser une telle question avant d'en attribuer la cause à tout autre qu'à nous?

Des gens viennent nous dire qu'ils comptent sur le *Fair play* britannique. Le *Fair play* britannique peut être un vain mot si nous ne nous tenons pas droit devant nos concitoyens de langue anglaise. Il ne faudrait pas s'imaginer que les Canadiens anglais ou les Anglais vont descendre de leur piédestal et nous céder leur place; mais si nous savons nous tenir debout, si nous savons et si nous voulons être forts, nous développer, grandir et être à l'égalité des autres, alors le *Fair play* britannique peut jouer, parce que ces gens se rendent compte qu'ils ont affaire à des hommes fermes, courageux et intelligents qui commandent le respect.

La situation n'est peut-être pas aussi tragique que d'aucuns se la représentent. Un renouveau s'opère, et dans quelques années, je le crois bien, nous aurons reconquis en grande partie du moins le terrain perdu. Voici quelques exemples à l'appui: Lorsqu'en 1932, au plus creux de la crise économique, les corporations riches à millions croulaient et que nos jeunes Caisses populaires végétaient, les dirigeants des quatre Unions régionales alors exis-

tantes se sont réunis pour étudier la situation; ils ne sont pas allés rencontrer les Banques anglaises pour leur dire: Sauvez-nous, nous périssons; ils se sont convaincus, en hommes réalistes et positifs, que si nous voulons vivre et survivre il en dépendait de nous. Nous avons alors fondé La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins. En 1932, les 100 Caisses populaires qui opéraient à ce moment-là avaient un actif global n'excédant pas \$9 millions; à la fin de 1966, au-delà de 1,300 Caisses populaires sont affiliées à La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, et elles ont un actif global de près de \$1 milliard et demi. Et ce n'est pas tout. Nous avons ensuite fondé une société d'assurances générales, la Société d'Assurance des Caisses populaires, une société d'assurance-vie, L'Assurance-Vie Desjardins. Nous avons pris le contrôle de La Sauvegarde, une société d'assurance-vie, et de La Sécurité, une société d'assurances générales. Nous avons souscrit au-delà de \$5 millions à la Société Générale de Financement du Québec, et près de \$10 millions à l'Association Coopérative Desjardins. Nous avons fondé une société de fiducie, la Société de Fiducie du Québec, qui se développe très bien et qui aide les nôtres dans plus d'un domaine. Avec la coopération de tous ces organismes, nous avons établi L'Institut Coopératif Desjardins, centre de formation coopérative et d'éducation des adultes qui a déjà une réputation universelle et où des gens de tous les pays du monde viennent faire des stages. Que de choses encore nous pourrions faire et que nous ferons sans doute dans l'intérêt des nôtres.

Depuis que nous avons fondé La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins et les organismes qui s'y rattachent, nous n'avons fait la guerre à personne, nous n'avons détruit aucun organisme autour de nous, mais nous avons

grandi, nous nous sommes développés ; en construisant des entreprises qui dureront, nous avons conquis le respect des autres. Il y a une trentaine d'années, quand un gérant de Banque me téléphonait et me disait : Monsieur, vous viendrez à mon bureau, demain, à telle heure, je m'y rendais comme un élève qui appréhende de recevoir un pensum de son professeur ou de son institutrice. Aujourd'hui, on me téléphone et on me demande : Quand pourrais-je vous voir sans vous déranger ?

Un autre fait qui découle du mouvement coopératif : l'organisation de la coopérative Les Producteurs de Sucre d'Érable de Québec, en 1924. Jusqu'à cette date, il y avait un monopole américain qui était le seul à acheter tout le sucre et le sirop d'érable qui s'exportaient. Nous sommes allés trouver les dirigeants de cet organisme et nous leur avons demandé de bien vouloir user de discernement dans l'achat des produits de l'érable, de payer plus cher le meilleur produit, et un prix moindre pour le produit de qualité inférieure, et de refuser le mauvais produit. On nous a répondu : ceci nous regarde, ce n'est pas de vos affaires. Nous nous sommes dit qu'au contraire c'était notre affaire parce que c'était le produit fabriqué par nos gens du Québec, et nous avons alors organisé la coopérative Les Producteurs de Sucre d'Érable de Québec avec 17 membres qui ont jeté les bases de cette société. Aujourd'hui, après 43 ans, la société Les Producteurs de Sucre d'Érable de Québec est encore sur le marché, et elle reçoit des millions et des millions de livres de sirop de ses membres chaque année, à comparer à 3,000 livres les premières années. Notre produit national est connu, apprécié et envié de par le monde. Tout cela, parce que nous l'avons voulu et que nous avons pris les moyens nécessaires pour y arriver. Cependant, tous les sucriers ne sont pas encore de notre avis ; car plusieurs vont porter leur produit de l'érable

à d'autres plutôt que de se joindre à notre coopérative. Tout de même, une éducation positive qui a produit d'excellents résultats a été faite et elle se poursuivra dans l'intérêt des producteurs de sucre.

Je voudrais citer un autre exemple : En 1953, monsieur Ernest-J. Papillon décidait d'organiser une fabrique de ciment. En lisant l'histoire, monsieur Papillon avait appris qu'à Saint-Basile, comté de Portneuf, il y avait, au temps de la colonie française, un endroit où on fabriquait du mortier ; on utilisait de la pierre à chaux pour faire de la chaux et du mortier. Monsieur Papillon n'avait pas les fonds requis, mais il avait une volonté à toute épreuve, car malgré les grosses corporations qui existaient autour de lui depuis nombre d'années, il a réussi à bâtir une organisation qui est aujourd'hui plus que prospère. Il a surmonté bien des difficultés et il a consenti bien des sacrifices, et aujourd'hui il a une industrie florissante, et c'est un brave citoyen qui est respecté de tous.

Conclusion : Ne désespérons pas. Que le pacte confédératif serve à nous éveiller, à nous stimuler, à nous montrer le chemin que nous devons suivre. Loin de moi la pensée que le pacte confédératif ne devrait pas être remodelé, refait ; au contraire, depuis cent ans les choses ont tellement changé qu'il faut souvent adapter et prendre de nouvelles mesures, se faire un programme qui soit mieux adapté au monde moderne. Soyons de vrais coopérateurs, des gens positifs qui peuvent et qui veulent faire quelque chose ; agissons, travaillons avec quelqu'un et non pas contre quelqu'un, et le succès couronnera nos efforts. C'est le souhait que nous formulons au début de cette nouvelle année.

L. Vaillancourt



les congrès régionaux — Montréal



MONSIEUR J.-GAUDIOSE HAMELIN,
directeur général

L'actif de L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins est passé, entre 1935 et 1966, de 2 millions à plus de 527 millions de dollars. Pendant cette période, le nombre de ses Caisses affiliées est passé de 38 à 334, le nombre des membres, de 8,146 à 687,155.

Ces données ressortent du rapport annuel de L'Union dont l'assemblée générale annuelle, qui réunissait plus de 500 dirigeants de ses Caisses, s'est tenue à Montréal, les 29 et 30 octobre dernier. Données qui montrent la grande vitalité des Caisses populaires au sein de la communauté canadienne-française. Et les dirigeants semblent bien décidés à ne pas s'arrêter en aussi bonne voie.

NOUVELLE FORMULE D'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'Union régionale inaugurerait cette année une formule nouvelle d'assemblée générale, cette dernière adoptant la formule congrès. Les participants, répartis en 5 commissions, se penchèrent sur les nombreux aspects de la vie des Caisses, le thème du congrès étant : *la présence et le rôle des Caisses dans la collectivité*.

Monsieur Émile Girardin, le président de L'Union, a souligné, au cours de son allocution, le fait de la participation accrue des membres aux assemblées annuelles des Caisses populaires au cours des dernières années. Alors qu'il y a dix ans, quelques dizaines de personnes seulement se rendaient à l'assemblée générale de leur Caisse, on y va, aujourd'hui, par centaines. Cette tendance, a dit le président, doit se maintenir, même s'accroître. Et c'est pourquoi le Service d'éducation de L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins

prend de l'expansion et projette l'établissement de contacts plus fréquents, par le moyen du regroupement des Caisses populaires par zones d'action, avec les dirigeants, le personnel, les membres.

Monsieur Girardin a aussi parlé du rôle éducatif des Caisses populaires auprès des écoliers. L'œuvre de la Caisse d'épargne scolaire, a-t-il dit, ne consiste pas seulement à mettre un instrument à la portée de l'élève, mais à l'éduquer à l'économie du temps, des choses, de l'argent. Dans les classes avancées, l'élève doit apprendre le mécanisme des opérations financières ; il lui faut savoir que l'économie, l'épargne, le crédit, auront dans sa vie des implications bonnes ou mauvaises selon l'usage qu'il en fera.

AUGMENTATION SANS PRÉCÉDENT DE L'ACTIF DES CAISSES

Dans son rapport annuel, le gérant et directeur général des services, monsieur J.-Gaudiose Hamelin, a précisé que l'augmentation de l'actif, au cours de l'année financière, avait été la plus considérable dans l'histoire de L'Union régionale, étant de l'ordre de \$68,423,956. Dans le rapport de l'année dernière, a dit monsieur Hamelin, nous avons mentionné que l'actif des Caisses affiliées atteindrait probablement le demi-milliard cette année. Cet optimisme était modéré puisque ces prévisions ont été dépassées.

Quelques chiffres extraits du rapport financier démontrent cette grande vitalité des Caisses populaires affiliées à L'Union puisque le nombre de leurs membres s'est accru de 61,410, pour atteindre 687,155. Cinq nouvelles Caisses ont été fondées, dont trois dans la région de Montréal, deux dans le diocèse de Timmins.

une ère de « services »

GEORGES ROBITAILLE

Service de l'inspection

Quant à la progression de l'actif, elle se répartit comme ceci : placement, \$143,202,855. (une augmentation de 14% sur l'année précédente); prêts sur reconnaissance de dette, \$88,500,207. (augmentation de 33%); prêts sur hypothèque, \$200,241,056. (augmentation de 11%); immobilisations, \$26,592,250. (augmentation de 30%); encaisse, \$69,134,169. (augmentation de 2%).

LE RÔLE IMPORTANT DE L'ÉDUCATION

Monsieur Hamelin a souligné lui aussi le rôle important que doit jouer le Service d'éducation auprès des dirigeants des Caisses. Ce service, a-t-il dit, doit resserrer les liens entre L'Union régionale et les dirigeants des Caisses, et promouvoir la formation coopérative et technique du personnel par l'organisation de cours de perfectionnement et de séances d'étude. C'est notre devoir de nous perfectionner, a-t-il souligné, si nous voulons être en mesure de résoudre les problèmes complexes de l'administration provoqués par la croissance rapide des Caisses.

Il ressort enfin, tant du rapport du président que de celui du gérant, que si les Caisses s'efforcent de satisfaire les besoins des petits emprunteurs à qui elles accordent priorité (à preuve, l'augmentation de 33% à ce poste), le crédit doit pourtant être utilisé avec discernement et devenir un moyen d'éducation des membres vers son utilisation saine, enrichissante et productive.

Rendons service à tous nos membres, conclut monsieur Girardin, aussi bien aux épargnants qu'aux emprunteurs. Le crédit désordonné ne contribue pas à l'expansion économique, et l'inflation est une ennemie insidieuse et mortelle. <

Lorsqu'on œuvre à l'intérieur du mouvement Desjardins, on se rend compte que ce ne sont pas les occasions de rendre service qui manquent.

Service individuel offert aux membres d'une Caisse populaire; service à la collectivité par l'intermédiaire des corps publics; service au Québec, au Canada, par des prêts ou par des placements. On met à la portée du membre de la Caisse populaire des modes de prêts avantageux; on veut que le local de la Caisse lui soit attrayant tout en étant fonctionnel; on veut le conseiller sur son budget, sur sa manière de vivre, d'acheter; on veut lui enseigner l'épargne; on fait même des études pour déterminer ses besoins actuels et futurs, etc....

Il faut maintenir ces bonnes intentions, mais... « service » — on peut aussi commettre des erreurs en ton nom!

On change à des personnes inconnues des chèques dont on a ensuite toutes les misères du monde à percevoir les montants, si on ne les perd pas tout à fait. On consent parfois des prêts de sommes trop fortes compte tenu des possibilités de remboursement des emprunteurs. On « accommode » des membres en ne retournant pas leurs ordres de paiement (chèques) sans fonds, ce qui nous amène à jouer avec la loi et les règlements. On se creuse la tête afin de trouver des raisons, d'autres raisons, pour réduire encore la liquidité et prêter davantage... On cherche...

Pourquoi ne pas respecter les directives reçues des autorités compétentes, penser aussi aux autres Caisses, rechercher, enfin, la sécurité et le plus grand bien de l'ensemble du mouvement?

Il ne faut pas aller trop loin. Ni dans un sens, ni dans l'autre. N'est-ce pas au milieu de tout cela que se trouve la vertu ou la sagesse? <

Allocution de monsieur Émile Girardin au banquet de clôture, à Taormina, le 25 septembre 1966, du congrès de la Confédération internationale du Crédit populaire.

nos Caisses populaires à Taormina

ÉMILE GIRARDIN

Nous vous apportons, monsieur et madame Charron, et moi-même, le salut amical des vingt dirigeants de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, des cent vingt dirigeants des dix Unions régionales, et des seize mille dirigeants des mille trois cents Caisses affiliées. Nous vous exprimons cependant les regrets du sénateur Vaillancourt, le directeur général, qui a dû se priver du plaisir de vous revoir tous.

Quelle joie profonde n'ai-je pas éprouvée à écouter le discours d'ouverture du président Parillo ; j'ai alors saisi le lien spirituel qui unit les Caisses populaires aux Banques populaires. C'est là que j'ai encore mieux réalisé la pensée du Commandeur Desjardins, notre fondateur, qui s'inspira de Luzzati tout en puisant ses principes coopératifs chez Raiffeisen.

La Caisse populaire Desjardins, coopérative d'épargne et de crédit, est une œuvre d'éducation ; elle poursuit les buts suivants :

Photo prise à l'ouverture du congrès à Taormina. De gauche à droite : M. J.-F. Posthuma, vice-président de la Confédération internationale du Crédit populaire ; M. Giacinto Bosco, ministre du travail et de la prévoyance sociale ; M^{re} Jacques Basyn, président de la Confédération internationale du Crédit populaire ; M. le professeur Francesco Parrillo, président de l'Association nationale ; M. Émile Girardin, président de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins.



1° participe à la formation économique de l'écolier, de l'adolescent, de l'adulte ;

2° facilite la collecte des épargnes par les Caisses d'épargne scolaires ;

3° influence par une saine propagande le comportement de l'adolescent et de l'adulte en faveur de l'épargne ;

4° transmet les techniques les plus variées, pour la tenue du budget familial ;

5° contribue à répandre la doctrine coopérative.

Les Caisses populaires Desjardins ne se contentent pas de promouvoir la doctrine, elles sont présentes à la famille, à l'école et à l'atelier.

En effet, les Caisses sont présentes à l'école puisque nous comptons plus de 450,000 écoliers-déposants ayant au-delà de dix millions de dollars en solde dans leurs livrets d'épargne.

De plus, fidèles à leur mission économique, les Caisses veulent s'introduire graduellement dans les milieux de travail afin d'organiser des services communautaires : éducation coopérative, économie familiale, déduction de salaire à la source, comptoirs avec services partiels, entités spécialisées.

La Caisse populaire de 1966 s'adapte aux besoins de l'individu, de la famille et de la communauté. En plus d'être une coopérative d'épargne, elle est une coopérative de crédit ; elle développe chez ses membres une idée d'entraide, de secours mutuel. Elle consent des prêts aux individus et accorde des investissements aux collectivités.

Non seulement la Caisse favorise l'épargne, elle contribue donc aussi à répandre les notions les plus élémentaires d'un crédit sain, à savoir :

1° faire saisir la différence entre crédit pour biens durables et crédit pour biens de consommation renouvelables ;

2° conseiller en matière d'achat à tempérament ;

3° faire réaliser le taux réel sur un emprunt ;

4° ne pas adopter des facilités de crédit provoquant l'enlèvement de son membre ;

5° combattre l'influence néfaste d'une publicité qui tend au nivellement entre toutes les catégories professionnelles.

Les Caisses populaires du Québec sont en pleine évolution quant à leur politique de prêt. Voyez plutôt : en 1958, le nombre de prêts sur reconnaissances de dette avait augmenté de 10% sur celui de l'année 1957 ; en 1966, de 36% sur celui de l'année 1965. En

1957, il y avait 8.1% de l'actif prêté sur de telles reconnaissances de dette ; en 1966, il y a 16% de l'actif ainsi prêté.

Nos Caisses populaires sont des institutions de « service » ; elles existent pour le bien-être de l'individu au sein d'une communauté. L'an prochain nous serons heureux de vous montrer ce qu'elles ont réalisé pour leurs membres au nombre de 1,800,000 ; ce qu'elles font des épargnes qui leur sont confiées et qui se chiffrent à \$1,300,000,000. (un milliard trois cent millions de dollars).

Conscientes de jouer un rôle social et économique dans notre milieu québécois, nos Caisses populaires ont fait leur large part dans la vente des passeports pour l'Expo 67 ; elles sont solidement en tête de liste avec deux millions de dollars de ventes. Les Caisses populaires seront présentes sur les terrains de l'Expo 67 puisqu'elles ont fondé un organisme spécial : « La Caisse populaire Desjardins de l'Expo 67 » qui aura un pavillon central, deux succursales et trois kiosques pour répondre aux besoins de la Compagnie de l'Expo, des employés et du public en général.

Mesdames, messieurs, nous vous attendons à Montréal et à Québec en octobre 1967. ◀

« Impossible de discuter sans contredire. »

CICÉRON

(De finibus, 1, 8.)

N.D.L.R. — Le 3 octobre dernier, l'honorable J.-J. Greene, ministre de l'agriculture, à Ottawa, s'est adressé aux délégués à la Conférence internationale sur l'épargne et le crédit coopératifs qui se tenait à Kingston, Jamaïque. Le conférencier y a traité d'une façon extrêmement intéressante le sujet du crédit à la consommation et nous sommes heureux de pouvoir reproduire, ici, la version française de son allocution.*

intéressantes données sur le crédit à la consommation

J.-J. GREENE

Le crédit à la consommation est un facteur très important dans l'économie de l'Amérique du nord où presque toutes nos automobiles et une très forte proportion de nos biens durables de consommation sont achetés à crédit.

Les revues qui traitent des conditions économiques ne manquent pas de souligner, entre autres facteurs, l'aspect agressif de la vente d'argent par les institutions financières, ou l'aspect agressif que prennent les demandes de fonds, le ralentissement ou l'accroissement du crédit à tempérament, et les régimes monétaires à l'œuvre ou ceux qu'il convient de suivre.

On dit que c'est le crédit qui a créé notre civilisation. Quoi qu'il en soit, le crédit est certainement un instrument très puissant de progrès économique.

L'histoire nous apprend que l'argent en tant que moyen d'échange existait sous forme de pièces de cuir estampillées, en Assyrie, et que les banques et les billets de banque étaient en usage à Babylone six siècles avant Jésus-Christ.

Le régime d'emprunt d'argent paraît tout aussi ancien. Toutefois, le remboursement du capital et de l'intérêt était apparemment soumis à certaines conditions spéciales.

Aristote, dans son premier livre *La Politique*, définit l'art de gagner de l'argent grâce à la bonne gestion du ménage, et le qualifie de nécessaire et d'honorable.

L'autre façon de faire de l'argent qu'il nomme commerce de détail, soit le croît de l'argent lui-même,

* La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins était représentée à cette conférence par monsieur André Morin, le directeur du Service de la recherche de La Fédération.

il qualifie d'artificielle, de justement censurée, d'usure la plus détestable.

« L'argent, en effet, devait servir de moyen d'échange, et ne devait pas croître par voie d'intérêt. Puis ce terme usure, qui signifie argent tiré de l'argent, s'applique à la création de l'argent, car le descendant ressemble au parent... »

Ces idées ont survécu à travers le moyen âge. Saint Thomas d'Aquin écrit qu'il est immoral d'accepter un paiement pour l'usage de prêts d'argent. Au cours du XVI^e siècle, les parlements des Pays-Bas et d'Angleterre édictèrent des lois sur le taux d'intérêt des prêts d'argent. Les besoins accrus de capitaux, dès le commencement de l'ère moderne de l'économie dans les vieux pays comme dans les pays neufs, ont modifié profondément le climat social et religieux.

De nos jours, l'argent est un bien pour l'usage duquel chacun reconnaît la légitimité d'exiger un intérêt. Le mot usure a pris un tout autre sens.

Le crédit a joué et continue de jouer un rôle de premier plan au Canada. Après la période de colonisation, notre pays a emprunté largement à l'étranger pour réaliser ses diverses étapes d'aménagement. La Confédération a favorisé l'établissement, en 1867, de l'un des régimes bancaires les plus stables au monde, et depuis cette date, de puissantes institutions financières ont vu le jour; entre autres, les banques d'épargnes gouvernementales, les sociétés d'assurance, les sociétés de prêts et de fiducie, les Caisses populaires et les *Credit Unions*.

L'une des importantes fonctions de ces institutions est de fournir aux consommateurs de l'argent sous

forme de prêts. Ce genre de prêts pourrait se définir de nos jours le crédit consenti aux consommateurs pour toutes les fins utiles, sauf le financement des maisons d'habitation, les entreprises commerciales et les achats de stocks et d'obligations.

Le crédit à la consommation, l'avoir des consommateurs et le revenu disponible des consommateurs sont les trois importantes variables qui déterminent la dépense générale au niveau de la consommation, l'une des fonctions les plus importantes que notre économie soit appelée à accomplir.

Dans le mode de vie moderne, les consommateurs complètent leur revenu en recourant aux prêts ou à l'utilisation du capital comme moyens de subvenir à leurs dépenses au chapitre des biens de consommation.

Le pourcentage de cet apport complémentaire du revenu varie selon le niveau des revenus des particuliers.

Après la deuxième guerre mondiale, un consommateur sur deux en Amérique du nord s'est endetté en dépensant plus pour les biens de consommation que le montant de son revenu.

Le crédit à la consommation, depuis le début du siècle, a pris des proportions inconnues jusqu'alors en raison des achats d'automobiles et du changement rapide de l'attitude adoptée à l'endroit des emprunts généralisés pour fins de consommation. Il est allé grandissant au rythme de la création des institutions visant à faciliter les emprunts. Les prêts d'argent pour fins de consommation remontent passablement loin dans le passé. Les régimes de paiements par tempéra-

ments, bien qu'ils aient été connus dans le passé, ont pris de l'expansion surtout par l'achat de biens et de services de consommation depuis la deuxième guerre mondiale.

La récente Commission royale d'enquête sur les banques et la finance au Canada signale que : Les dettes remboursables par versements pèsent sur 32% des foyers et à tous les niveaux de revenu, bien que les dettes relativement les plus élevées grèvent les catégories de revenus les plus modiques . . .

Comme je l'ai mentionné déjà, les consommateurs peuvent obtenir du crédit au Canada en faisant appel à plusieurs institutions et maisons d'affaires. Nos banques à charte, par l'intermédiaire de leurs succursales, offrent leurs services dans les petits centres comme dans les grandes villes.

Ce régime est des plus avantageux dans un pays aussi vaste que le nôtre et si peu peuplé. Il facilite le crédit selon les besoins des régions géographiques et des situations économiques.

Une jeune nation en pleine voie d'expansion y trouve un grand avantage.

Les banques à charte sont assujetties à la loi fédérale dite Loi sur les banques qui fait l'objet d'une révision tous les dix ans. Les banques avaient à recouvrer 2.3 milliards de dollars prêtés aux consommateurs en 1965 sur un total de 7 milliards au Canada.

D'autres importantes institutions de crédit sont les compagnies de financement des achats, les compagnies de prêts aux consommateurs, les *Credit Unions* et les Caisses populaires. Chacun de ces groupes avait à recouvrer, en 1965, environ 1 milliard de dollars.

Les grands magasins, les marchands de meubles et d'appareils électro-ménagers, les autres magasins de détail et les compagnies d'assurance se partageaient le reste du crédit aux consommateurs.

Les *Credit Unions* et les Caisses populaires dont les prêts dépassaient en 1965, 990 millions de dollars, pourraient occuper assez prochainement le deuxième rang parmi les prêteurs aux consommateurs canadiens, si leur rythme actuel d'expansion se maintient.

La réglementation du crédit aux consommateurs a préoccupé périodiquement les législateurs canadiens. Une loi a été édictée dès 1777 pour réglementer le taux de l'intérêt. En 1867, la Loi de l'Amérique du nord britannique a réservé la réglementation de l'intérêt au gouvernement fédéral. La première tentative importante dans ce domaine a suivi l'établissement, au tournant du siècle, des entreprises consentant des petits prêts.

Au temps de leur mise sur pied, les compagnies de petits prêts et de prêts personnels n'étaient pas réglementées.

Les plaintes ont commencé d'affluer au début des années 30 de la part des emprunteurs qui parvenaient difficilement à comprendre le mode complexe du calcul de l'intérêt et du coût des autres services.

Les compagnies de petits prêts ont suivi volontiers les recommandations de rajustements qui leur ont été faites. Toutefois, le gros des difficultés subsistait. En 1938, le Comité parlementaire de la banque et du commerce signala le besoin d'une loi efficace. C'est alors que la loi sur les petits prêts de 1939 a été adoptée et mise en application.

C'est la seule législation fédérale qui touche le crédit à la consommation. Elle vise présentement les opérations de six petites compagnies et de soixante-dix-neuf prêteurs d'argent. La principale disposition de la loi réglemente l'ensemble du coût des prêts, y compris toutes les dépenses, ainsi que l'intérêt pur.

L'intérêt maximum autorisé en vertu de la loi est de 2% par mois sur les 300 premiers dollars, 1% sur les 700 dollars suivants, et 1/2% sur les 500 dollars suivants jusqu'à concurrence de 1,500 dollars, soit le montant maximum d'un prêt soumis aux règlements.

Bien que les intérêts sur les prêts personnels qui sont petits et de courte durée soient assez élevés, il est généralement admis que la loi a eu d'heureux résultats.

Au niveau provincial, les mesures législatives régissant le crédit sont les mêmes dans toutes les provinces à certains égards et à d'autres égards elles se limitent à quelques aspects seulement. Depuis 1939, toutes les provinces ont des lois régissant les *Credit Unions* et les Caisses populaires.

La plupart des provinces ont en outre des lois régissant les ventes sous condition.

Des lois spéciales ont été votées en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba au sujet de la vente de machines et d'outillage agricoles. La caractéristique principale de ces lois est la protection du consommateur dans les ventes à tempérament.

L'Alberta et la Saskatchewan ont voté des mesures législatives régissant la saisie des marchandises.

À la suite de l'abrogation des règlements fédéraux de temps de guerre, en 1947, le Québec a voté la Loi sur les ventes à tempérament

comprenant des dispositions visant la divulgation obligatoire du prix normal au comptant, du prix à tempérament, de l'acompte et des versements.

Des mesures législatives plus précises sur la divulgation ont été votées par l'Alberta en 1954 et par la Nouvelle-Écosse, en 1965.

Les législateurs ont cherché à atténuer certains des problèmes touchant le crédit à la consommation en votant des lois, comme il est dit plus haut. Un problème qui revient devant la Chambre aujourd'hui porte sur la nécessité de ventiler le coût, dans le cas des maisons qui accordent un crédit à la consommation.

Un comité de la Chambre des communes sur le crédit à la consommation a, ces derniers temps, fait une étude approfondie du problème; toutes les parties en cause ont témoigné et un rapport devrait être publié sous peu.

Les Chambres seront appelées à étudier les recommandations du comité et à délibérer sur les lignes de conduite à prendre.

Les consommateurs ne sont pas sans courir des risques lorsqu'ils cherchent à déchiffrer les conditions de vente auxquelles sont assujetties une grande partie de leurs dépenses.

Les divers mémoires présentés au comité donnent de sages conseils sur la réglementation des intérêts de financement.

La plupart des témoignages présentés par le monde des affaires, les prêteurs d'argent, les *Credit Unions* et les experts ont fait ressortir la difficulté qu'éprouvent les consommateurs à comprendre les termes financiers d'un contrat, les frais et les diverses autres clauses. La plupart étaient unanimes à dire

que les consommateurs ont besoin de plus de protection.

Les mémoires présentés par les représentants des *Credit Unions* et des Caisses populaires ont été particulièrement remarquables par leur traitement uniforme de la divulgation du coût des prêts à leurs membres, en dollars et en pourcentage, ne laissant aucun doute à l'emprunteur sur le taux d'intérêt par année.

D'autres renseignements sur les faits historiques et les réalisations des *Credit Unions* et des Caisses populaires permettraient de constater une amélioration des conditions des petits emprunteurs.

Vers la fin du siècle dernier, un greffier de la Chambre des communes, à Ottawa, Alphonse Desjardins, a été très touché par des débats de nature analogue, particulièrement par le taux élevé des intérêts exigés par les prêteurs d'argent aux gens à revenus modiques.

Ses études sur les sociétés européennes de coopération financière l'amènèrent à organiser une Caisse populaire à Lévis (Québec), en 1900, qui servit de modèle au Canada et aux États-Unis pour la mise au point d'institutions démocratiques d'épargne et de prêt qui sont uniques dans leur philosophie et leurs réalisations.

L'expérience au Canada des *Credit Unions* et des Caisses populaires est éloquentement par leur évolution même. Les chiffres recueillis par mon ministre sur les sociétés locales se lisent comme suit : en 1915, Québec seul, 91 sociétés,

24,000 membres et un actif de 2 millions ; en 1925, Québec seul, 122 sociétés,

33,000 membres et un actif de 8 millions ; en 1935, trois provinces, 277 sociétés,

52,000 membres et un actif de 10 millions ; en 1945, neuf provinces, 2,200 sociétés,

591,000 membres et un actif de 146 millions ; en 1955, dix provinces, 4,000 sociétés,

1,731,000 membres et un actif de 653 millions de dollars ; et, en 1965, dix provinces, 4,400 sociétés,

3,700,000 membres et un actif de 2.5 milliards de dollars.

On n'hésite pas à attribuer ces succès et cette croissance à la constitution démocratique des *Credit Unions* et des Caisses populaires. Les fonds viennent des dépôts et des parts sociales des membres qui sont invités à s'unir dans une institution d'épargne qui accorde des prêts pour des fins de prévoyance et de production.

Le coût des prêts personnels est maintenu au minimum. L'état financier des emprunteurs est généralement bien connu et les enquêtes sont rares. La direction est assumée par des membres. Le taux d'intérêt est le pourcentage bien connu de 1% par mois sur le solde non payé.

L'idée de partager les ressources financières et l'aide a exercé une grande attraction sur à peu près toutes les classes de la société au Canada.

Les *Credit Unions* et les Caisses populaires qui se sont implantées dans les régions rurales fonctionnent maintenant dans tous les centres urbains et elles sont bien vues des employés de bureau et des ouvriers de l'industrie. Au Canada, une très forte proportion de notre population est membre des *Credit Unions* et des Caisses populaires, soit peut-être le plus fort pourcentage au monde.

L'encouragement à l'épargne et les prêts accordés aux membres à des conditions bien connues des emprunteurs sont les réalisations marquantes de notre mouvement de coopératives financières.

Il existe un autre mouvement dont notre pays pourrait bénéficier grandement et qui pourrait en outre aider grandement d'autres pays.

Je veux parler d'une nouvelle tentative dans la province qui a donné naissance au mouvement. Une étude a été récemment entreprise par La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins sur les comportements économiques de la famille salariée du Québec.

Les résultats ont été consignés dans un volume de 400 pages. Les dépenses excessives, les taux élevés d'intérêt, le mauvais choix des achats laissent entendre qu'il y aurait profit à faire l'éducation des consommateurs dans le domaine économique.

La Fédération se propose d'intéresser les membres des Caisses populaires à d'autres choses en plus des épargnes et des prêts. L'effort porterait sur l'éducation des familles dans le domaine de la gestion et de leur épanouissement économique, grâce à l'épargne et à l'apprentissage en matière de crédit.

L'apport de la coopérative de finance est essentiellement dynamique.

Nous espérons que cette initiative aidera les consommateurs du Québec et qu'elle s'étendra aux autres provinces et à l'étranger.

Les législateurs peuvent aider en votant des mesures de protection. L'habitude d'acheter à crédit dans notre pays est trop ancrée, cependant, pour négliger d'éduquer les consommateurs afin qu'ils sachent protéger leur propres intérêts.

Votre mouvement peut aider considérablement à dissiper les illusions. ◀



GILLES JOBIN, vient d'accéder au poste de directeur du Service du personnel, à La Fédération, a fait ses études au collège des Jésuites, détient une maîtrise en relations industrielles de l'université Laval.

Errare humanum est... C'est par erreur que nous avons donné à Gilles Jobin le prénom d'André dans la *Ligne de Communication* de décembre 1966.

Pour Nous, la femme est le reflet d'une beauté qui la dépasse, le signe d'une bonté qui Nous apparaît sans borne, le miroir de l'être humain idéal, tel que Dieu l'a conçu, à son image et à sa ressemblance. Pour Nous, elle est dans la solitude de l'homme l'apparition de sa compagne qui sait le don suprême de l'amour, la valeur de la collaboration et de l'aide, la force de la fidélité et de la diligence, l'héroïsme habituel du sacrifice.

Pour Nous, elle est la Mère — inclinons-nous — la source mystérieuse de la vie humaine, où la nature reçoit encore le souffle de Dieu, créateur de l'âme immortelle. Pour Nous, elle est la créature la plus docile à toute formation, et par conséquent apte à toutes les fonctions culturelles et sociales, particulièrement à celles qui sont le plus congénitales à sensibilité morale et spirituelle. Pour Nous, elle est l'humanité qui a la meilleure

attitude devant l'attrait religieux, l'humanité qui, lorsqu'elle suit sagement cet attrait, s'élève et se sublime elle-même dans l'expression la plus authentique de la féminité; l'humanité qui, lorsqu'elle chante, prie, soupire ou pleure, semble ainsi converger naturellement vers une figure unique et suprême, immaculée et douloureuse, la femme privilégiée, bénie entre toutes les femmes, la Vierge, mère du Christ, Marie.

Sa Sainteté le pape PAUL VI
à des gynécologues italiens réunis en congrès le 29 octobre 1966.

(Extrait de *La Documentation catholique*, 20 novembre 1966.)

N. D. L. R. — *Le professeur Edward Neufeld s'adressait récemment au comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur le crédit à la consommation (prix) . . .*

l'inflation

EDWARD NEUFELD

Il me semble que la hausse plus importante des prix au Canada qu'aux États-Unis résulte en grande partie de la dévaluation du dollar canadien et de l'accélération rapide des affaires au Canada, en comparaison des États-Unis, et que les hausses de salaires qui se sont produites ces derniers mois au Canada par rapport à celles qui se sont produites aux États-Unis peuvent avoir été une cause d'inflation en faisant augmenter les coûts.

Je suppose qu'il est opportun de se demander maintenant si le gouvernement canadien aurait dû dévaluer le dollar et provoquer cette hausse des prix. Étant donné que cette dernière n'a pas été tellement forte dans le domaine des prix à la consommation par rapport à celle qui s'est produite aux États-Unis, on ne peut pas en attribuer principalement la cause à la dévaluation du dollar. Toutefois, d'après des chiffres approximatifs, — je suis sûr que le Conseil économique fournira des chiffres plus précis, — les frais à l'unité de la main-d'œuvre dans l'industrie de fabrication au Canada depuis 1963 ont augmenté de 3 à 4% par rapport à ceux des États-Unis ; s'il en est ainsi, on doit conclure que le Canada perd graduellement les avantages que la dévaluation lui aura apportés. De cette façon, nous « revaluons » notre dollar en favorisant une hausse de nos prix et de nos frais qui correspond à celle qui se produit aux États-Unis.

Si le gouvernement favorise cette tendance, il admet implicitement qu'il a commis une erreur en établissant la valeur du dollar d'une façon stable à \$.925 É.-U. ; s'il soutient le contraire, il doit admettre la possibilité que la valeur du dollar se

soit amoindrie ; en dernier ressort, il doit admettre qu'il était disposé à fixer la valeur du dollar à un niveau inférieur, à accepter les avantages temporaires de pareille mesure, et à permettre la perte de ces avantages et le rajustement du taux par l'inflation des prix et des frais dans le pays. À l'examen de ces diverses explications, il ne semble plus aussi certain qu'il a été avantageux pour le Canada de dévaluer le dollar et d'en établir en permanence le taux d'échange, pour ensuite faire face à la hausse des prix que cette dévaluation a provoquée au Canada. Il resterait encore beaucoup à dire à ce sujet, mais je crois qu'il s'agit là d'un problème auquel la nation ne peut pas se dérober.

Comment devrait se traduire la politique économique ? Nous avons signalé qu'au cours des derniers mois les prix n'ont pas augmenté plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis. Nous avons également signalé qu'au cours de cette même période, l'expansion de l'économie canadienne ne s'est pas faite à un rythme plus rapide que celle de l'économie des États-Unis, comme ce fut le cas auparavant. D'après de nombreux indices, que je ne puis énumérer ici, il y a eu un ralentissement des dépenses à la consommation et en immobilisation. Une rareté d'argent (notamment des taux d'intérêt très élevés) et la restriction de l'augmentation persistante ces dernières années d'un excédent budgétaire de l'État (comptes nationaux) semblent avoir mis un frein aux dépenses excessives. À l'heure actuelle, il ne semble pas nécessaire de continuer de restreindre l'argent, mais il serait d'autre part prématuré pour l'instant de suppo-

ser qu'une régression économique est imminente et que la politique financière et monétaire devrait être élargie. Une telle mesure, si les prévisions se révélaient erronées, amènerait une nouvelle période d'inflation. Dans le contexte d'une inflation du genre « demande-tirer » on devrait adopter à l'heure actuelle une politique de laisser-faire, non pas pour une longue période, étant donné que la situation est susceptible de changer rapidement.

La politique économique devrait être différente en ce qui concerne l'inflation du genre « coût-pousser ». J'ai prétendu qu'au cours de la dernière année, la hausse des salaires a bien pu avoir tendance à dépasser la hausse de la productivité et les hausses antérieures des prix à la consommation, tout en admettant l'insuffisance des statistiques et la complexité des rapports salaire-coût-prix. Je ne crois pas qu'on connaisse bientôt précisément la nature et l'importance de ce rapport, bien qu'à mon sens on en saura un peu plus long à ce sujet dans un assez proche avenir. Voilà pourquoi je crois que le Canada devrait prendre conscience du fait que l'inflation du genre « coût-pousser » constitue un problème et devrait commencer à mettre au point des méthodes en vue d'y remédier. Il est fort probable que les hausses des prix n'y auraient pas été plus nombreuses qu'aux États-Unis dans le passé et qu'elles ne le seraient pas dans l'avenir si on avait établi des critères de fixation des salaires et des prix.

L'établissement de pareils critères favoriserait une étude sensée des principales questions économiques par le patronat et le monde du travail. Ces critères ne remplaceraient

pas de façon fondamentale les critères actuels motivant les hausses ou les baisses des salaires et des prix. Une partie d'un pareil programme serait l'établissement régulier d'un rapport détaillé, avec tableaux appropriés, qui recevrait une vaste diffusion, et qui porterait sur les changements apportés aux prix par l'industrie. On devrait trouver un moyen, et celui que je propose n'est pas nécessairement le meilleur, de renseigner davantage le public sur les méthodes suivies par les industries dans la fixation des prix.

Il ne s'agit plus de savoir si le gouvernement doit s'en mêler. Il s'est déjà compromis à l'occasion des règlements des salaires incroyables qu'il a négociés ces derniers mois et en prenant certaines mesures au sujet des prix de l'acier. Il s'agit maintenant de savoir si son action sera mise en péril, probablement inefficace et peut-être dangereuse pour la flexibilité d'une économie organisée dans une optique des prix, ou si elle sera systématique, orientée dans le sens de l'économie et qu'elle réussira à contenir les poussées inflationnaires « coût-pousser ».

Je voudrais maintenant énumérer les huit principales conclusions de mon étude.

1. En comparaison avec les marchés internationaux, les prix ont été relativement stables au Canada, mais ils ont augmenté davantage que les prix aux États-Unis.

2. Les hausses des prix dans les pays étrangers, notamment aux États-Unis, ont tendance à faire augmenter les prix au Canada.

3. À moins de circonstances spéciales, tenter de dissocier les prix au Canada des augmentations de prix qui se produisent aux États-Unis

amènerait probablement une hausse du chômage et un ralentissement de l'expansion économique au Canada.

4. Un principe général que devraient adopter nos gouvernants, et qui pourrait souffrir certaines exceptions, serait de faire correspondre les prix et les coûts au Canada à ceux des États-Unis.

5. Durant les dernières années, certains prix ont connu des hausses plus importantes qu'aux États-Unis, bien que la plupart n'aient pas augmenté en 1966.

6. Les principales raisons de l'augmentation plus rapide des prix au Canada semblent avoir été la dévaluation du dollar canadien et la tendance plus rapide qui s'est manifestée jusqu'à dernièrement au Canada à

établir la pleine capacité et un bas niveau de chômage.

7. D'après les statistiques déjà disponibles et les récents règlements de salaires dont celles-ci ne font pas état, l'inflation du style « salaires-pousser » peut constituer un plus grave problème au Canada qu'aux États-Unis.

8. Bien qu'il semble à l'heure actuelle que les dépenses excédentaires soient passablement maîtrisées, on ne devrait pas supposer qu'il ne faudra pas adopter de nouvelles techniques en vue d'enrayer l'inflation de style « coût-pousser ». Le gouvernement devrait maintenant aborder ce problème de façon systématique plutôt que de continuer à l'envisager sans politique précise et efficace. ◀

*Ne faut-il que délibérer,
La cour en conseillers foisonne ;
Est-il besoin d'exécuter,
L'on ne rencontre plus personne.*

LA FONTAINE, *Fables*.
(Conseil tenu par les rats).

un rôle important de la Caisse populaire

LOUIS-GEORGES GERVAIS¹

Lorsque le Commandeur Alphonse Desjardins fonda sa première Caisse populaire, en 1900, c'était dans le but d'aider les individus et les familles à satisfaire par eux-mêmes leurs besoins essentiels. À cette époque, la population du Québec vivait surtout dans les campagnes et principalement de l'agriculture. La population était à 75% rurale. L'éventail des besoins était très restreint, et il n'était pas difficile de confondre l'essentiel et le superflu. Cela s'explique d'ailleurs assez bien, l'univers de nos ancêtres étant très limité. La famille vivait repliée sur elle-même, limitant ses relations à la parenté immédiate et au voisinage, tout en ne franchissant que rarement les frontières du village. Mais les temps ont changé.

Aujourd'hui, au Québec, ce n'est plus 75% de population rurale, mais plutôt 75% de population urbaine. Une population rurale, en l'espace de 50 ans, s'est transformée en population urbaine. L'évolution technologique, moderne et très rapide, nous a plongés dans un tel chambardement de nos us et coutumes, de nos traditions, de nos modes de vie et de pensée, qu'aujourd'hui encore nous souffrons de « maladaptation. » Nous nous attachons parfois à des modes de penser et d'agir qui laissent facilement croire que nous ne sommes pas conscients du fait que notre société est en rapide évolution.

Ce n'est pas tout de dire avec un trémolo dans la voix : « Dans notre temps c'était pas de même. » Encore faut-il s'efforcer de comprendre les situations nouvelles pour être en

mesure d'adapter notre action aux exigences de notre temps.

Notre société moderne est à la fois la bénéficiaire et la victime d'une culture de masse. Je pense particulièrement aux moyens de communication de masse, tels les journaux et revues, la radio et la T.V. Autant ces inventions peuvent être de précieux instruments de bonne culture, autant elles peuvent être néfastes si elles sont utilisées à des fins malhonnêtes.

Le monde de la finance et du commerce a très vite compris les possibilités des moyens d'information et s'en est servi pour bâtir la plus gigantesque et la plus monstrueuse des machines du XX^e siècle, la publicité à pression.

Du matin au soir, dans tous les foyers, dans les endroits publics, cette machine, tel un énorme rouleau compresseur, s'applique à imprimer dans l'esprit de nos gens la conviction de centaines de besoins nouveaux présentés de telle sorte que, sans leur satisfaction immédiate, il ne semble pas de bonheur possible.

Cette publicité se heurtant au fait que les familles n'ont pas, règle générale, les moyens financiers de satisfaire en payant comptant ces besoins, a amené la mise sur pied de tout un système de crédit à la consommation, aux termes en apparence si avantageux qu'il est accessible aux gens aux revenus les plus bas.

■

Les Caisses populaires ont à faire face à ce phénomène moderne. Il est absolument impossible d'être un dirigeant de Caisse populaire à la page si l'on n'est pas profondément

conscient de l'existence de ce phénomène et de ses effets désastreux sur l'administration budgétaire du foyer.

La Caisse populaire de 1900 et celle de 1967 sont toutes deux des coopératives d'épargne et de crédit. Toutes deux doivent promouvoir les vertus de prévoyance et d'épargne, favoriser l'utilisation raisonnable et saine d'un crédit productif. Mais celle de 1967 doit poursuivre ces objectifs dans des conditions très différentes et par des moyens adaptés aux besoins de l'heure.

J'arrive tout juste d'un voyage très instructif où il m'a été donné de prendre contact avec de grandes entreprises coopératives de l'Ontario et des États-Unis. Ce qui m'y a le plus frappé, c'est que, partout, on est d'accord pour soutenir que, de plus en plus, ce qui est appelé à distinguer la coopérative de toutes les autres institutions financières et commerciales, ce qui lui assurera une survivance progressive dans notre monde économique actuel, ce sera sa préoccupation constante de donner à ses membres l'information et l'éducation économiques, sociales et coopératives qu'ils sont en droit de recevoir de leur coopérative. Prendre connaissance des besoins de nos membres, les évaluer, et décider courageusement d'y correspondre, c'est là notre rôle en tant que dirigeants de Caisses populaires.

De peur d'être dérangés dans notre tranquillité, nous cherchons trop souvent des portes de sortie faciles en face des problèmes nouveaux qui se posent à notre administration. C'est ainsi que certaines réflexions comme : « On a toujours fait ça de même » ; « on ne refuse pas de demandes d'emprunts » ; « si on permet

1. Louis-Georges Gervais est le directeur du Service de l'éducation de L'Union régionale des Trois-Rivières.

aux gens d'emprunter davantage ils vont tous vouloir le faire », oui, des réflexions de cette sorte ne peuvent venir que de personnes complètement dépassées par la réalité quotidienne.

Le grand défi qu'il nous faut relever aujourd'hui, c'est celui d'aider les individus et les familles à évaluer leurs besoins conformément à une saine hiérarchie des valeurs, de leur inculquer des principes élémentaires, tout au moins, d'une saine administration de leur argent, de les immuniser en quelque sorte contre la propagande soutenue d'une civilisation matérialiste, enfin, d'en faire des humains autonomes aptes à porter un jugement rationnel quand il s'agit de distinguer un besoin d'une aspiration ou d'un rêve, et capables aussi de faire correspondre leur standard de vie à leurs ressources, et non pas aux ressources que la publicité leur laisse croire qu'ils possèdent.

Cette immense tâche n'est rien d'autre que l'éducation à l'économie familiale. Et sous prétexte qu'il est quasi-impossible d'aspirer à éduquer toute une population, il n'est pas justifiable qu'on prenne une attitude défaitiste et qu'on dise en soupirant : « on n'en sortira jamais ». C'est vrai que nous n'en sortirons jamais ; mais pensons à toutes ces familles qui sont dans l'insécurité continuelle, pour ne pas dire dans la dèche, et que par notre action nous pourrions remettre à flot.

En ce bas monde, nous sommes solidaires les uns des autres et nous n'avons pas le droit d'être indifférents à la misère d'autrui. Thomas Merton l'avait compris : « Ne demande pas pour qui sonne le glas », écrivait-il, « il sonne pour toi ; car tout homme est une parcelle de

l'humanité. » Et s'il est une institution qui doit être vraiment consciente et soucieuse de l'amélioration du sort des individus et des familles, c'est bien la Caisse populaire, puisqu'elle est fondée sur la personne humaine.

Il est donc urgent que, dans nos Unions régionales, nous développiions des services d'« économie familiale » afin que nos Caisses populaires affiliées soient mieux en mesure de satisfaire aux besoins les plus urgents d'éducation de leurs membres à une saine administration familiale.

Il n'y a pas que les Caisses populaires qui se préoccupent d'« économie familiale ». Les organismes éducatifs et sociaux la considèrent comme une priorité. Il fallait un jour ou l'autre se rendre à l'évidence : les revenus augmentent, le niveau de vie s'élève sans cesse, mais l'endettement des familles croît à un rythme encore plus rapide. Ce n'est pas uniquement de l'argent dont les familles ont besoin, mais plutôt de l'art de bien administrer ce qu'elles ont, d'une échelle de valeurs réaliste.

Pour atteindre ces objectifs, il ne suffit pas d'inventer et de distribuer à tous vents des formules de budget. La tenue d'un budget dans une famille est une chose bien autre qu'une simple comptabilité, que l'inscription, dans une colonne, des revenus, et dans une autre, des dépenses. D'accord, la tenue d'un budget comporte cet aspect « comptabilité ». Mais la comptabilité seule, la formule toute prête, est vide de sens si elle ne correspond pas à une certaine philosophie de la vie, à une saine hiérarchie des valeurs. Ne nous faisons pas d'illusions. Les plus beaux objectifs sociaux reste-

ront toujours des idéaux tant qu'ils ne s'appuieront pas sur un vigoureux programme d'éducation.

■

Vrai, les Caisses populaires ne sont pas les seules responsables de l'éducation économique et sociale des populations. Mais elles doivent faire leur part. Empressons-nous donc de jouer à plein notre rôle. On frappe à notre porte. Demain, nous n'aurons plus le choix. On nous obligera peut-être à le jouer, ce rôle . . . ◀

À un étudiant en philosophie qui lui demandait, à Montréal, il y a quelques années, quel pouvait être le problème métaphysique qui le préoccupait assez pour l'empêcher de dormir, le philosophe Jean Lacroix répondait d'abord qu'il se devait d'avouer, à sa courte honte, qu'il dormait d'ordinaire très bien. Puis, il ajoutait que, s'il lui arrivait de ne pas dormir, ce n'était pas en raison de quelque problème métaphysique mal résolu mais parce que tant d'hommes en ce monde ne mangent pas à leur faim. ◀

consultation juridique

LE CONSEILLER JURIDIQUE

COMPTE PAR PROCURATION — COMPTE CONJOINT

Vous me soumettez une demande de renseignements formulée par M. X, gérant de La Caisse populaire de Saint-X. Il désire quelques explications pour l'usage différent qui doit être fait des formules FQ-202 concernant le compte conjoint et FQ-203 concernant le compte par procuration.

Ces deux formules différentes n'ont pas la même valeur et elles ne sont pas destinées aux mêmes fins.

La formule FQ-203 concernant le compte avec procuration comporte d'abord une demande d'admission d'un nouveau membre qui s'engage à respecter le règlement de la Caisse populaire et qui souscrit en même temps une ou plusieurs parts sociales de \$5. chacune. La formule comporte également qu'il renonce à toute demande de paiement, avis de protêt ou protêt de tout effet de commerce qu'il pourra avoir négocié par l'entremise de la Caisse populaire; il accepte à l'avance les charges d'administration des comptes auxiliaires qui pourront être imposées par le Conseil d'administration et il autorise la Caisse populaire à débiter son compte en conséquence. À ce moment, le nouveau membre est donc admis à la suite de cette demande qu'il a formulée.

Au verso de cette formule FQ-203, il y a une formule de procuration. Si le membre qui a un compte d'épargne désire qu'une autre personne soit autorisée à signer des chèques, des ordres de paiement, endosser ces mêmes effets, signer des billets promissoires, toujours au nom du membre, il signe cette procuration qui permet donc à un

mandataire qui le représente d'agir en son nom et de transiger avec la Caisse.

Cette procuration permet également au mandataire de recevoir les pièces justificatives qui indiquent les retraits faits au compte, les remises, et permet également au mandataire de régler le compte et d'accepter comme exacte la balance qui y appert et de donner, si nécessaire, quittance à la Caisse. Ce mandat ou cette procuration demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis par écrit ait été donné et signifié à la Caisse représentée par son gérant.

Ce mandat, donné pour une période indéterminée peut être révoqué. Le compte appartient toujours au sociétaire mais celui-ci peut se faire remplacer par son mandataire pendant la période qu'il juge utile avec les pouvoirs qui sont ci-haut mentionnés.

La formule FQ-202, au contraire, est celle employée pour un compte conjoint lorsque deux membres de la Caisse populaire, par exemple « le mari et la femme », veulent que leurs épargnes soient mises dans un seul et même compte. Ils sont l'un et l'autre propriétaire des montants qui sont au crédit de ce compte conjoint et ils se donnent mutuellement le pouvoir de retirer les épargnes qui ont été déposées à ce compte conjoint. Un seul peut retirer et alors l'autre membre ne peut se plaindre des retraits ainsi opérés. S'il n'y avait pas cette formule de procuration, il faudrait les deux signatures pour qu'un retrait soit possible.

La formule permet non seulement que les retraits soient faits par un seul des membres qui ont établi ce

compte conjoint mais la formule permet que chacun d'eux nomme un mandataire pour le représenter.

Ce mandat réciproque et mutuel ne se terminera que par un avis par écrit remis au gérant et celui qui voudra mettre fin au pouvoir de l'autre de retirer seul devra indiquer quel est le montant auquel il prétend sur la somme qui est alors au crédit du compte. Comme on le voit, c'est une formule tout-à-fait différente qui sert lorsque deux personnes unissent leurs économies dans un même compte par opposition à l'autre formule FQ-203 qui est un compte appartenant à un seul membre mais avec pouvoir donné par ce dernier à son mandataire de retirer et de transiger généralement avec la Caisse populaire. ◀

*Partout,
on demande...*

**ma Caisse
populaire**

REVUE D'INFORMATION
À L'INTENTION DES FA-
MILLES. UNIQUE EN SON
GENRE. PARAÎT À TOUS
LES DEUX MOIS. \$3.00
LE CENT EXEMPLAIRES.

RETOUR aux SOURCES*

2



N.D.L.R. — Les temps changent, le monde évolue. On ne se promène plus en carriole. On est pressé. On se croit « moderne ». Et tout le reste. Il y a que les principes demeurent. Et il est bon, de temps en temps, de retourner aux sources pour s'y retremper un peu. Cela permet d'apprécier où l'on en est.

Un pas en avant

L'attention publique se porta d'abord tout entière sur la nécessité de l'épargne parmi les travailleurs. Les philanthropes s'en occupèrent activement et fondèrent des cercles ou unions d'épargnistes. Ces organismes furent très rudimentaires, puisqu'ils consistaient simplement en une sorte d'association toute passagère ayant pour point de ralliement le zèle d'un citoyen dévoué qui recueillait les épargnes qu'on voulait bien lui confier et qui les mettait en lieu sûr ou les gardait à la disposition des déposants pour des besoins urgents. Plus tard, le succès de ces premières tentatives agrandit leurs activités et étendit le champ de leurs opérations. De là naquirent, notamment en Angleterre et ailleurs, les premières caisses d'épargne autonomes qui prirent assez rapidement une importance insoupçonnée à leur début. Malheureusement, des abus de confiance, entraînant des pertes d'autant plus douloureuses qu'elles retombaient sur de pauvres gens incapables de les supporter sans de cruelles privations, émurent l'opinion et lui firent chercher le remède préventif à de tels maux dans un régime d'étroite tutelle de l'État. On sacrifia à la seule sécurité des fonds les bienfaits que leur utilisation aurait pu procurer aux classes mêmes qui les accumulaient. Comme dans toute réaction irraisonnée, le mouvement fut violent et exagéré. On oublia les besoins de crédit du peuple travailleur pour ne s'occuper que de la protection des fruits de l'épargne et on laissa à la merci des prêteurs rapaces le soin de pourvoir à ces besoins. Par une sollicitude exagérée, les gouvernements s'emparèrent de ces fonds et les employèrent à payer les dépenses publiques, favorisant ainsi peut-être de secrètes ambitions, mais privant le peuple des revenus qui auraient développé ses ressources, stimulé ses initiatives et élargi ses horizons économiques.

Inconvénient des caisses d'État

Un autre mal non moins profond que devait engendrer cette réaction fut de répandre une extrême timidité qui se traduisit par une méfiance invincible envers toute autre utilisation de l'épargne. On n'eut foi que dans un étatisme outré et la seule

* DESJARDINS, Alphonse, *La Caisse populaire*. 2 brochures de l'École sociale populaire publiées en 1912, rééditées en 1944. Voir *La Revue Desjardins*, décembre 1966, p. 213.

concession que l'on osât faire aux caisses d'épargne fut le placement de leurs dépôts dans de grandes entreprises capitalistes soigneusement indiquées, ou dans des prêts à des corps municipaux ou autres, dont le caractère se rapproche de celui de l'État lui-même. C'est ainsi que l'épargne populaire va aux riches et est détournée de ceux qui en ont le plus pressant besoin, les livrant sans défense aux extorsions des usuriers, tandis que le bon sens aurait dû, il semble, faire adopter une toute autre voie. Au lieu de chercher à combattre une telle timidité, on lui a tout cédé. Au lieu d'étudier les moyens de créer des organismes qui auraient offert la sécurité désirée, tout en étant des réservoirs de crédit pour les classes laborieuses, ce qui aurait mis l'épargne du peuple à sa disposition, on s'empressa de transformer l'État en banquier universel. Cette déviation dangereuse au point de vue économique n'a pas tardé à produire des fruits amers et le mal a été signalé par les économistes les plus compétents. Déjà même l'État commence à souffrir de la surabondance des fonds qu'il a attirés et que la méfiance lui apporte en flots grandissants. C'est à tel point que le gouvernement français a dû, il y a quatre ou cinq ans, diminuer le maximum des dépôts individuels dans ses caisses d'épargne et forcer ainsi ses clients à retirer une somme de plus de quatre milliards de francs, épouvanté qu'il était de l'écrasant fardeau que lui imposait ce régime. Et chose bien remarquable, l'agriculture française se lamentait au même moment de manquer de capitaux.

Il est à noter, toutefois, que ce manque d'équilibre dans l'utilisation des fonds de l'épargne signalé par les plus clairvoyants, commence à préoccuper les gouvernements qui y ont si largement contribué. L'Angleterre, qui fut la première à orienter l'épargne dans la voie de l'étatisme, par la création de ses Caisses postales, songe à organiser le crédit populaire agricole et, dans ce but, a déjà fait faire des études prolongées et complètes sur ce régime à l'étranger. Ce qu'on apprend par ces enquêtes fut une révélation pour le public anglais et a confirmé d'une façon éclatante ce que M. Henri-W. Wolf, l'éminent économiste, avait dit dans ses nombreux et lumineux livres et brochures sur le même sujet. L'expérience faite sur le continent d'Europe est la preuve la plus irréfutable que l'épargne peut et doit être organisée par et au bénéfice direct des masses populaires, qu'elle peut et doit être utilisée en vue de leur venir en aide par le crédit, et que

mettre ces fonds à leur disposition est non seulement sage au point de vue économique, mais d'une sécurité aussi grande sinon plus parfaite que dans n'importe quelle opération de banque.

La dernière étape

Ce furent deux économistes allemands qui eurent les premiers une conception nette des besoins économiques des masses ouvrières et agricoles et du moyen de les satisfaire. Les noms de Schultze et Raiffeisen sont inséparablement liés à ces bienfaisantes institutions et leur mémoire est tenue en une universelle estime dans tous les pays germaniques et à l'étranger où ces organismes fonctionnent.

La première banque populaire fut organisée en 1848, mais la nouveauté de cette création, jointe à l'absence d'une loi spécialement adaptée à son mécanisme, retarda son expansion. Ces obstacles une fois surmontés, ces organismes par leurs bienfaits évidents obtinrent bientôt une vogue extraordinaire. Ils se répandirent non seulement en Allemagne mais dans toute l'Europe continentale, pénétrant partout dans le cours des trente dernières années. Rien ne prouve mieux leur parfaite harmonie avec les besoins qu'ils sont appelés à satisfaire, que leur prodigieuse diffusion. On pouvait donc être désormais certain d'avoir trouvé la solution du grand problème économique affectant les classes populaires, d'avoir créé enfin l'organe destiné tout à la fois à leur inculquer l'esprit d'épargne et à leur dispenser le crédit requis par leurs activités en mettant à leur service les fruits abondants de cette même épargne et cela dans des conditions de sécurité indéniables et à la portée de tous, puisqu'elles reposent principalement sur l'esprit d'épargne et sur l'honnêteté, et que le gage matériel n'est que très secondaire, ne pouvant, en aucun cas, suppléer à la bonne réputation notoire. Voilà l'idéal réalisé, car les classes laborieuses peuvent toujours offrir facilement ces garanties morales de premier ordre, tandis que c'est le contraire pour les garanties réelles.

L'œuvre est introduite chez nous

Or, c'est l'essence de ce régime qui a été implanté au Canada, surtout dans la province de Québec, sous le nom de Caisse populaire. Nous avons dû

lui faire subir les modifications nécessitées par les exigences de notre milieu et adopter une base différente quant à la formation des ressources sociales, base qui favorise extrêmement l'esprit d'épargne en éloignant toute objection, tout prétexte même.

Nous avons tout d'abord adopté la limitation des activités sociales d'une Caisse populaire et le recrutement de ses membres à une seule unité territoriale très petite, et qui, par sa nature même est peu susceptible de subites ou de fréquentes variations, présentant aussi — condition essentielle de succès — des contacts intimes et nombreux par lesquels les intéressés peuvent se mieux connaître, s'apprécier réciproquement avec plus de justice tant au point de vue moral qu'économique. L'unité paroissiale nous a paru réunir toutes ces qualités à un si haut degré qu'elle est pour nous la cellule économique idéale, le cadre parfait où doit fonctionner une telle Caisse. En effet, à quelque point de vue qu'on examine un tel choix, il nous semble impossible d'y trouver à redire, et qu'aucun autre ne pouvait offrir les mêmes avantages et les mêmes facilités dans une mesure aussi complète.

Par ses relations répétées et constantes de la vie religieuse et municipale comme par celles des activités d'ordre matériel ou du voisinage, la paroisse offre un champ d'action admirable pour un organe économique dont les opérations sont surtout basées sur la confiance mutuelle, reposant elle-même sur un ensemble de connaissances certaines de ce que vaut chacun des membres de l'association par ses qualités morales et intellectuelles, par sa compétence, sa droiture consciencieuse, ses aptitudes, son honnêteté, son amour du travail, sa prévoyance, et la sûreté de son jugement. Outre ces précieux avantages dans l'ordre d'idées qui nous occupe, on ne saurait nier qu'une pareille organisation économique greffée sur l'unité paroissiale ne peut manquer de fortifier l'attachement de nos compatriotes pour leur clocher natal, le leur rendre plus cher puisqu'il symbolisera alors non seulement leurs aspirations les plus élevées, mais aussi celles de l'ordre matériel, qui ne sont pas à dédaigner après tout. Faire de la paroisse un foyer solidement coopératisé de toutes les activités tendant au bien-être matériel ne peut nuire au but surnaturel qui en a inspiré la création. Cette alliance intime de tous les intérêts ne saurait produire que des fruits savoureux par l'appui mutuel qu'ils se donnent, rendant ainsi leurs activités plus efficaces.

Qui peut faire partie de la Caisse?

Le cadre ainsi déterminé, voyons quels sont ceux qui doivent et peuvent faire partie de la Caisse populaire. Tous, hommes, femmes et enfants, pour des motifs divers mais faciles à saisir, parce que tous composent la famille paroissiale. Mais à une condition essentielle pourtant, c'est que tous doivent jouir d'une réputation irréprochable d'honnêteté, de sobriété et de parfaite honorabilité. Sans cela, impossible de réussir. Il faut que le sociétariat d'une telle Caisse soit un témoignage de bonne conduite et de loyauté. Ce n'est certes pas là une condition qui en ferme l'accès au plus grand nombre. Grâce à Dieu, c'est l'exception seule que cela peut gêner, et encore, rien de plus facile que de faire tomber l'obstacle par un heureux retour aux pratiques qui le supprimeront. On remarquera qu'il n'a pas été question jusqu'ici d'argent, et pour une bonne raison, c'est que son rôle est secondaire, et non pas comme ailleurs primordial, puisque la Caisse populaire est avant tout une œuvre sociale, et une société de personnes, non de capitaux. Si on exigeait d'abord des capitaux, il y aurait alors un obstacle invincible pour un grand nombre et l'organisme perdrait du coup le caractère social qui présente tant d'attraits et le met à la portée de tous. Étant une usine de capitaux créés par l'épargne, non un réceptacle de sommes accumulées d'avance à la recherche d'un placement rémunérateur, la Caisse vise d'abord à être une véritable école de prévoyance. Elle invite toutes les bonnes volontés, tous les humbles, même les enfants afin d'en faire des épargnistes, à verser leur obole, sans repousser ceux qui peuvent lui apporter à la fois des concours plus importants. C'est l'émulation dans l'effort persévérant qu'elle provoque et veut stimuler, non la satisfaction de désirs de gros revenus. Dans de telles conditions tous peuvent donc s'associer à une telle œuvre.

La Caisse populaire a le double caractère de réservoir d'épargne et de crédit. Par son accessibilité facile, elle réalise l'idéal à ce point de vue, puisqu'elle fonctionne dans un milieu très restreint, la paroisse ; par son caractère quasi familial, elle ne peut être que très attrayante pour tous et invite à y verser ses économies ; par les prêts qu'elle consent à ses membres elle leur offre les avantages les plus précieux. C'est grâce à elle que l'épargne du peuple peut être mise à la disposition du peuple, lui être doublement avantageuse en aidant ses

initiatives et en lui faisant toucher du doigt, pour ainsi dire, les bienfaits qu'apporte la vertu de prévoyance. C'est ce double caractère qui a fait dire à Luzzatti, l'illustre fondateur des Banques populaires italiennes, que ces institutions étaient des banques d'épargnes perfectionnées. C'est, au point de vue économique, le triomphe de la démocratie honnête et laborieuse. C'est l'organisme que l'on a cherché si longtemps à travers bien des tâtonnements, dont de déplorables déviations ont retardé l'avènement, mais que l'on a enfin trouvé, et dont la solidité est attestée aujourd'hui par plus d'un demi-siècle d'expérimentation les plus diverses.

Il nous reste à donner un exposé sommaire de ses moyens d'action et de son mécanisme.

On pourvoit à la formation des ressources utilisables pour les prêts par la création de parts minimales, payables par versements de quelques sous par semaine ou par mois, et en faisant aussi appel à l'esprit d'épargne sous la forme de dépôts simples. C'est ici que la Caisse révèle son caractère particulier de véritable école d'épargne, de la petite épargne, par conséquent, de celle que tout le monde, hommes, femmes et enfants, peut pratiquer, car dans notre pays tout le monde a des sous et c'est avec des sous que la Caisse forme les fonds qu'elle fera fructifier par des prêts à ses membres. Il n'y a certes pas lieu d'insister sur le fait que les chefs de famille et les jeunes gens doivent être les premiers à s'inscrire comme membres d'une telle Caisse, cela est d'une évidence qui saute aux yeux. Mais les femmes, les jeunes filles et les enfants, pourquoi les y inviter ?

La femme, quand elle est bonne, économe et vertueuse — c'est, grâce à Dieu, la grande majorité — est d'ordinaire le ministre des finances de la famille canadienne.

C'est à elle que le bon mari confie son salaire, c'est elle qui l'administre avec sagesse et prudence. Or, une telle femme saura toujours trouver le moyen de mettre quelques sous de côté pour l'épargne, elle saura accumuler ainsi un petit pécule pour les mauvais jours, pour parer au chômage forcé, à la maladie ou autres imprévus. Et si elle est membre de la Caisse populaire, elle s'y intéressera davantage, elle saura également y intéresser son mari. Cette union des volontés produira des merveilles de prévoyance et d'économie.

Les jeunes filles doivent s'y intéresser également. Ne sont-elles pas pour la plupart appelées à être épouses et à remplir par conséquent le rôle que

leur mère remplit aujourd'hui dans la famille ? Or, peut-on les former trop vite à ce beau rôle, ne faut-il pas leur inculquer aussi l'amour de l'épargne qui sera en partie la source du bien-être matériel de ceux qui leur seront chers, et partant d'une vie bien ordonnée, à l'abri des privations et de la misère ?

Les enfants doivent aussi être sociétaires, parce qu'il faut leur enseigner au plus tôt cette belle vertu sociale de l'épargne, afin de combattre de bonne heure les instincts de dissipation, de légèreté ou de gourmandise qui se développent hélas si vite dans notre pauvre nature. En agissant ainsi, non seulement on obtiendra un heureux résultat en formant ces jeunes esprits à la prévoyance par l'épargne et à des habitudes sérieuses, aux sacrifices nécessaires pour acquérir les vertus contraires aux funestes pratiques d'aujourd'hui, mais aussi, on contribuera à faire de la Caisse une œuvre prospère, solide et durable, en lui préparant des sociétaires de premier choix. En effet, ces enfants d'aujourd'hui seront les jeunes gens et les jeunes filles de demain, futurs maris et futures femmes de ménage, et s'ils sont bien formés dès leur bas âge, ils seront les plus fermes soutiens de cet organisme paroissial si utile qu'est la Caisse populaire. Donc, les enfants doivent en être membres afin d'en faire des épargnistes plutôt que des dissipateurs, et s'assurer ainsi pour plus tard des sociétaires actifs et nombreux.

Voilà pour le premier élément, le personnel, qui entre dans l'organisation d'une Caisse populaire. Il est le premier et le plus essentiel ; sans lui, il n'y a plus de caisse de ce genre, mais simplement une société de piastres comme tant d'autres, et de celles-là nous n'avons aucun souci.

Le second élément, c'est la formation d'un fonds social. La Caisse est une école d'épargne, avon-nous dit, elle fait donc appel à l'esprit d'économie de ses membres, et quand ils n'ont pas cet esprit d'économie, elle le provoque, le fait germer et grandir par l'émulation de l'exemple.

Deux sources alimentent le fonds social : les parts souscrites par les sociétaires et les économies qu'ils confient temporairement à leur Caisse.

Examinons successivement ces deux sources qui fournissent l'argent nécessaire aux opérations de prêt d'un tel organisme.

(À suivre.)

le mot juste

Sur le comité et sur la rue

Je me sens moins libéral quand je lis : « M. est sur le comité ».

Il y aurait là en somme inharmonie totale entre l'expression (calque de l'anglais) et les diverses images mentales possibles pour qui a l'habitude de penser en français. Dans notre langue, on fait partie d'un comité, mais on n'est pas dessus.

Ce calque se rangerait dans la catégorie des anglicismes ridicules, contrairement à « sur la rue », qui n'est pas conforme à l'usage français, certes, mais qui se défend logiquement, qui s'apparente à « sur le boulevard ».

L'image « dans la rue » colle peut-être moins étroitement à la réalité actuelle des rues spacieuses et ouvertes qu'à celle des rues anciennes resserrées entre de hauts murs. La rue d'autrefois « contenait » en quelque sorte ; celle d'aujourd'hui se conçoit comme une surface. « Sur la rue » serait contraire à une habitude historique, si l'on veut, mais ne pêcherait en rien contre le génie de la langue.

Jacques POISSON

(dans *Le Devoir*.)

Pitié pour « définitivement »

Parmi les innombrables petites misères de la langue, l'une des plus pernicieuses et des plus répandues, depuis quelque temps, est l'emploi lourdement, grossièrement fautif de l'adverbe « définitivement ». On a en fait, victime une fois de plus du milieu ambiant, donné à cet adverbe le sens qu'il a en anglais.

Un chef de Service sera « définitivement satisfait » du rapport préparé par l'un de ses subordonnés. Le juge X aurait été « définitivement ému » devant les représentations à lui faites par la mère d'un accusé. Et voici que, l'autre jour, une éminente personnalité politique a estimé que le « discours du trône » était « définitivement réactionnaire ». Dans tous ces cas, il fallait dire ou écrire : pleinement, vraiment, réellement, entièrement, véritablement, etc.

Outre ce malheureux adverbe, l'expression « au niveau de » est maintenant mise à toutes les sauces. Il y a des niveaux partout. Dans une circulaire qu'un organisme adressait à ses adhérents et où il était question de logement et de transport lors d'un congrès, on parlait de « réservations au niveau des hôtels et au niveau des autocars ». Sans doute s'agissait-il d'hôtels sur pilotis et d'autocars à impériale. . . .

Jean-Marc LÉGER

(dans *Le Devoir*.)

Au pays où on se leurre de mots

Pendant la révolution tranquille, j'avais commencé à me faire un lexique personnel, adapté à la conjoncture. Il y avait beaucoup de mots nouveaux, car c'était nécessaire dans ce contexte et cette optique. Et il y avait aussi beaucoup de gens engagés. Sous peine d'aliénation, il fallait des dialogues, des colloques, des tables rondes, car nous assistions à une prise de conscience et il fallait de la planification et des principes directeurs.

Lorsque la co-existence devenait trop difficile, qu'on manquait d'es-

prit œcuménique, on faisait du recyclage et tout devenait ambivalent et même polyvalent. Car nous sommes à l'époque du pluralisme, et il faut bien être dans le coup et même dans le vent, n'est-ce pas ?

Évidemment, tout cela est un phénomène d'acculturation : il faut être sensibilisé et même politisé, car autrement on cesse d'être un interlocuteur valable. Avant toutes choses, il faut une infrastructure, puis une superstructure, si l'on veut restructurer.

Parfois aussi, en voulant démystifier, en désacraliser et la catéchèse devient moins ecclésiale, au grand scandale parfois de la parantèle, malgré tous les charismes et toutes les incidences.

Si l'on considère plutôt l'historicité du phénomène, il faut conclure que tout cela se passait au temps du bon patronage, alors qu'il se prenait parfois des macrodécisions au niveau ministériel.

Mais, depuis quelque temps, on dirait que ce beau vocabulaire que j'avais mis tant de mal à assimiler imparfaitement est moins à la mode, pardon moins dans le vent.

Dernièrement, j'ai plutôt entendu parler de désescalade, de ralentissement, de coup de barre à droite. Je ne sais plus trop, moi.

Je propose donc, tout simplement, qu'on nous fournisse au plus tôt un lexique des mots à utiliser au cours de la période post-révolution tranquille, si l'on ne veut pas que les gens soient inutilement survoltés à contre-courant.

Autrement, je me mets à faire de l'animation sociale et on va voir ce qu'on va voir !

Pierre COUTURE

(dans *La Patrie*.)

Je
n'ai
pas
lu
dans
votre
vie
Seigneur,
que
vous
avez
fait
beaucoup
de
statistiques
et
force
dialogues.
Vous
aviez
même
une
manière
assez
raide
de
couper
les
dialogues
et
le
sifflet
aux
docteurs.—
L'abbé
Émile
Bégin

